

LIVRET D'INSCRIPTION

Olympique Ste Gemmes sur Loire

FOOTBALL



N° d'affiliation : 514668 - Couleur du club : Blanc et bleu -
Siège Social : Salle communale 49130 Ste GEMMES Sur LOIRE
site : <http://www.osgfoot.net> Courriel : contact@osgfoot.net Tél. 02.41.66.80.74

Saison 2009 – 2010

Il y a un an, on s'interrogeait sur le déroulement de la saison 2008-2009. Allions nous réussir à faire face aux nombreuses incertitudes ? Dans notre fond intérieur, on y croyait mais pas sans inquiétude.

Les difficultés ont été présentes comme le sous effectif dont certaines catégories en ont particulièrement souffert.

Malgré tout, nous pouvons être fiers de terminer cette saison sur des résultats positifs dont certains sont même excellents. Nous organiserons deux réunions de bilan de fin de saison au stade, **le vendredi 12 juin à 19h .30** pour le foot à onze et **le samedi matin 13 Juin à 10h.00** pour le foot réduit.

Nous travaillons durs pour améliorer ce club et pour la prochaine saison, nous comptons **sur vous tous** pour continuer à vivre cette aventure. Pour cela, nous vous remettons un dossier de réinscription à remplir rapidement pour nous permettre de prévoir nos effectifs.

Pour la saison 2009-2010, Anthony Pasco sera le responsable sportif du club et l'entraîneur des séniors. Actuellement, il prépare sa nouvelle équipe d'éducateurs pour un projet sportif ambitieux incluant, entre autre, un progrès dans la qualité des entraînements.

Le bureau va travailler sur un projet de club pour définir une vision claire et transparente pour ce club.

Une autre nouveauté, cette fois-ci, nationale est la nouvelle configuration des catégories qui aura pour effet immédiat pour vous de ne pas changer de catégorie cette saison.

D'autres nouveautés pour le club sont à l'étude de faisabilité qui pourrait favoriser le dynamisme dans ce club.

Pour continuer à faire ce qui nous plait dans ce club convivial, nous comptons sur vous tous pour vous réinscrire et aussi parrainer de nouveaux joueurs pour répondre à notre problème d'effectif.

Amicalement,

Votre Président **Stéphane Bocquel**

□ Documents à fournir : « Demande de Licence »

- La fiche de renseignements et d'engagement personnel renseignée et signée.
- « Demande de Licence » dûment complétée et signée, éditée via le logiciel FootClubs lors de l'inscription.
- Une photo d'identité.
- Autorisation parentale manuscrite pour les mineurs.

Cas particuliers

Nouveau joueur : « Nouvelle demande »

- Une attestation d'état civil (Photocopie recto verso d'une pièce officielle d'identité ou du livret de famille de la page concernant l'enfant mineur).
- Cas des éducateurs fédéraux → copie du diplôme.

Mutation, prévoir en plus : « demande de changement de club »

- Hors période normale (1^{er} juin au 1^{er} juillet 2009) pour les seniors et éducateurs fédéraux → Accord écrit du club quitté dûment complété et signé

□ Montant des cotisations :

Année de naissance	Saison 2008/09	Saison 2009/2010	Licence	Nouvelles catégories
Avant 1990	Senior	Senior	90 €	Senior
	Loisirs	Loisirs	58 €	Loisirs
1990	18 ans	Senior U20	90 €	U20
1991		Championnat U19	82 €	U19
1992				U18
1993	15 ans	Championnat U17	77 €	U17
1994				U16
1995	13 ans	Championnat U15	70 €	U15
1996				U14
1997	Benjamins	Challenge U13 Foot à 9	56 €	U13
1998				U12
1999	Poussins	Plateaux à 5,(6),7	53 €	U11
2000				U10
2001	Débutants	Plateaux à 5,(6)	51 €	U9
2002				U8
2003				U7
2004 dès 6 ans				
	Dirigeants	Pris en charge par le club		

-Attention : Pour le football à onze uniquement, pour toute licence réglée avant le mercredi 1 Juillet 2009 (date de la dernière permanence avant la reprise de l'entraînement) une **REDUCTION de 10 € (-15%)** sera appliquée sur le montant de la cotisation. **Inscrivez-vous le plus tôt possible !!**

-Seules les inscriptions avec le paiement des licences seront prises en compte. Aucune licence ne sera délivrée sans le paiement intégral de celle-ci. Des facilités de paiement sont mises en place comme les années précédentes à savoir plusieurs chèques sont possibles avec dates d'encaissement spécifiées au dos.

- Une réduction de 15 € sera appliquée sur le prix de la licence de chaque enfant d'un dirigeant. Le repas complet annuel sera offert par l'OSG.

Pour répondre à toutes vos questions, contacter la secrétaire du club :

-- Pascal CHUREAU au 02.41.68.05.34 ou 06.32.98.23.38

Ou écrivez nous à secretariat@osgfoot.net ou contact@osgfoot.net



Olympique Ste Gemmes sur Loire

FOOTBALL

N° d'affiliation : 514668 - Couleur du club : Blanc et bleu -

Siège Social : Salle communale 49130 Ste GEMMES Sur LOIRE

site : <http://www.osgfoot.net>

Courriel : contact@osgfoot.net

Tél. 02.41.66.80.74

FICHE DE RENSEIGNEMENTS et D'ENGAGEMENT PERSONNEL

Saison 2009 – 2010

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../..... Catégorie :

Lieu de naissance : Nationalité :

Fonction parent ou joueur : Joueur Educateur Arbitre
 Dirigeant Comité Directeur Membre honoraire

Poste joué : Sur-classement : non simple double

Renouvellement de licence

N° de licence : Date d'entrée au club : .../.../.....

Nouvelle licence « nouvelle demande »

Mutation « demande de changement de club » Club quitté :

Saison 2008-2009 :

Dernier club quitté : Année :/.....

Adresse :

Code Postal Ville :

☎ 02. Portable : 06. Fax/Tél. Prof. :

E-mail :

Cotisation : Parent Dirigeant (-15 €) Parent Comité Directeur (-15 €) Demi-saison

Montant dû :€ Réduction :€ Total :€

Règlement :€ Date : .../.../20.... Chèque Espèces

.....

La présente fiche signée vaut également autorisation à **utiliser l'image du joueur**, en individuel ou par équipe, sur supports papiers (revue de presse, plaquette...) et/ou électronique (CD-ROM, Internet cf. article 13 du règlement intérieur) et ce sans contrepartie (matérielle, financière...)

La présente fiche signée vaut prise de connaissance et **acceptation du règlement** interne du club et du courrier d'engagement personnel :

Le

Signature

Mr/ Mme

Adresse :

.....

.....

Tél. : - - -



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mr Mme
 (mère père ou tuteur légal), autorise mon fils
 né le à pratiquer le football
 à l'Olympique Ste Gemmes sur Loire (OSG) pour l'année 2009/2010 et
 à être véhiculé lors des déplacements par un dirigeant du club ou un
 parent désigné par celui-ci.

En cas d'accident d'urgence et dans l'impossibilité de nous
 joindre, j'autorise les dirigeants et responsables de l'Olympique Ste
 Gemmes sur Loire (OSG) à faire hospitaliser mon enfant :
 né le

J'autorise également l'hôpital ou la clinique à lui faire tous
 les soins nécessaires, les interventions, anesthésies et examens
 nécessités par son état de santé.

Indications particulières de l'enfant (santé, contre indications) :

.....

.....

.....

Fait à

Signature

Le



OLYMPIQUE S^{TE} GEMMES-SUR-LOIRE

L'ASSOCIATION A POUR OBJET : LA FORMATION & LA PRATIQUE DU FOOTBALL

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Tous les membres sont tenus à la plus parfaite correction entre eux et vis-à-vis des arbitres, des adversaires, des dirigeants et des spectateurs.

Article 2 : Tout joueur convoqué dans une équipe devra se présenter dans celle-ci. En cas d'absence, il convient de prévenir 24h. avant le match. Toute absence non justifiée sera passible d'une sanction sportive.

Article 3 : Tout joueur s'engage à porter les couleurs du club : Bas rouge, short bleu, maillot blanc.

Article 4 : Le règlement des cotisations doit être effectué lors de la signature de la licence. En cas de dossier incomplet au delà du 30 septembre 2009, le joueur sera suspendu de toutes activités.

Article 5 : Tout joueur déclare avoir pris connaissance de la proposition d'assurance.

Article 6 : Les responsables des équipes et les joueurs sont chargés de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition, ceux-ci devront être remis en ordre à la fin de chaque utilisation (entraînement, match, ou autres festivités).

Article 7 : Tout joueur expulsé lors d'un match officiel et qui souhaite participer à la commission de discipline ayant à statuer sur son cas, devra rédiger et envoyer à ses frais un rapport à la ligue ou au district dans les 24 heures suivant le match.

Article 8 : Certains comportements antisportifs (contestations, geste déplacé envers l'arbitre, récidives, etc..) justifieront le paiement de l'amende par le joueur. Le licencié sera convoqué dans les 10 jours par la commission de discipline interne du club, celle-ci statuera sur les sanctions prises par la Commission de Discipline du District.

Article 9 : Sur le banc de touche, viendront s'asseoir, entraîneurs, dirigeants et remplaçants.

Article 10 : **Pour les équipes de jeunes**, les parents s'engagent à accompagner leur enfant et à respecter le planning des transports fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité. La prise en charge des joueurs ne sera effective, sous la responsabilité des dirigeants, qu'au moment du départ du stade de l'équipe.
Présence obligatoire des parents jusqu'au départ des joueurs.

Article 11 : Les joueurs seniors s'engagent à participer à l'organisation des journées de championnat de jeunes au moins trois week-end dans la saison. Un planning sera établi en début de saison.

Article 12 : Toute personne inscrite sur la feuille de match (amical ou officiel) s'engage à ne pas fumer et à ne pas boire de boissons alcoolisées pendant le match.

Article 13 : Déclaration CNIL N°842261 : délivrée le 5 février 2003, pour notre site Internet (<http://www.osgfoot.net>) En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("informatique et libertés"), vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et vous pouvez les faire modifier. Si vous souhaitez faire modifier ou supprimer certaines des données qui vous concernent, veuillez nous adresser un courrier en ce sens ou par mail à webmaster@osgfoot.net

Article 14 : Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires. Il est interdit d'introduire personnellement des boissons alcoolisées dans l'enceinte du stade ou toutes autres substances illicites.

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à respecter ce règlement.

Nom Prénom et Signature du joueur

Le président de l'OSG



ENGAGEMENT PERSONNEL A PARTICIPER A LA VIE DU CLUB.

Chèr(e) ami(e),

En signant une licence à l'OSG Football, tu adhères à un club amateur de près de 200 licenciés (répartis dans plus de 12 équipes) qui ne fonctionne que grâce à l'action de ses bénévoles. Plus ceux-ci seront nombreux et moins la charge sera lourde pour chacun.

En signant cette licence, tu acquiers le **DROIT** de pratiquer le football, en match et aux entraînements, de faire partie d'une équipe et d'un club où l'ambiance est plutôt conviviale.

Mais en adhérant au club, tu n'acquies pas que des droits, sans quoi toute vie associative serait impossible, tu as aussi des **DEVOIRS** : respecter ton équipe (présence régulière aux entraînements et aux matchs par exemple) et apporter ton concours à la vie du club.

Cela peut se faire de différentes manières, selon les disponibilités et les capacités de chacun :

- arbitrer un match de jeunes le samedi (Débutant, Poussins, Benjamins)
- assurer parfois le déplacement d'une équipe
- entraîner ou manager une équipe
- tenir la buvette un samedi ou un dimanche
- nettoyer la salle du stade
- contribuer à la préparation d'un loto, d'une soirée ou toute manifestation organisée par le club, vente de brioches ...
- etc.

A ce jour, vu le nombre d'équipes, l'OSG ne peut fonctionner correctement que si chacun, quel que soit son âge et sa place, s'engage à donner un peu de son temps pour les autres, pour le club et pas seulement pour son propre compte personnel.

La contribution de chacun est indispensable, aussi, cette saison, pour toute personne désireuse de signer ou de renouveler une licence : l'adhésion au club ne sera accepter qu'à la seule condition que la personne s'engage d'emblée à apporter son concours (si modeste soit-il !) à la vie du club.

Pour concrétiser cet engagement, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-joint de le signer (signature d'un des parents exigée jusqu'aux 15 ans) et de nous le remettre à l'occasion d'une permanence.

Sans cet engagement écrit, aucune licence ne vous sera octroyée.

A l'avenir, le Comité Directeur se réserve toute liberté pour prendre les mesures nécessaires (suspension momentanée, non renouvellement de licence, etc...) envers les licenciés qui, ayant pris cet engagement écrit, refuserait systématiquement et délibérément de répondre aux sollicitations du club.

Comptant vivement sur la coopération nécessaire de chacun d'entre vous, nous vous souhaitons une bonne intersaison.

Le Comité Directeur